



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÊTE DE L'ALLIER

Direction Départementale des Territoires de l'Allier
Service Economie Agricole

Yzeure, le 10 avril 2018

Bureau : Bureau des Contrôles

Affaire suivie par : Emilie Le Cardiet
Tél : 04 70 48 77 11
emilie.le-cardiet@allier.gouv.fr

REÇU LE
17 AVR. 2018
MAIRIE DE LANGY

BORDEREAU D'ENVOI

à

Madame la Maire

Mairie de Langy

Le Bourg

03150 LANGY

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Vous trouverez la copie de l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers du 05 avril 2018 relatif à la carte communale de Langy.	1	

La Chef du Bureau


Emilie LE CARDIET

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
du 05 Avril 2018

AUTORISATION D'URBANISME

1 - Dossier

Date de saisine de la CDPENAF : 01/02/2018 (reçue le 28/02/2018 en Préfecture)
Date de la commission : 05/04/2018

Commune de : Langy

Nature du document d'urbanisme : Carte communale

Avancement de la procédure : finalisation de la phase d'étude avant enquête publique.

2- Motif de consultation

L.163-4 du code de l'urbanisme : soumission à l'avis de la CDPENAF des projets d'élaboration de carte communale

L.142-5 du code de l'urbanisme : demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée (L.142-4) en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale applicable sur le territoire communal.

3 - Avis de la commission

Avis sur la consommation de l'espace agricole :

Favorable

Défavorable

Avis sur la dérogation à l'urbanisation limitée :

Favorable

Défavorable

Fait à Yzeure, le 05 Avril 2018

Delphine PICARD

La Présidente
Chef du Service Economie Agricole
et Développement Rural